



CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Entrée le:

12 FEV. 2013

2554

Chambre des Députés
Monsieur Laurent Mosar
Président

Luxembourg, le 12 février 2013

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous informer que, conformément à l'article 80 du règlement de la Chambre des Députés, je souhaiterais poser une série de questions à Monsieur le Ministre du Travail et de l'Emploi.

Pour certains, les dernières nouvelles désastreuses diffusées par RBC Investor Services Bank S.A. et Clearstream Banking S.A. ont sonné le glas des espoirs considérant le secteur financier comme locomotive, à jamais, de l'activité salariale.

S'y ajoute que, depuis mars 2008, 1585 personnes (y compris les licenciements annoncés par les deux entités précitées) auraient été / seraient licenciées dans le secteur financier sur base de plans sociaux et 143 personnes aux termes de licenciements individuels pour raisons économiques.

Pour sa part, la Commission de Surveillance du Secteur Financier (CSSF) note que depuis la fin du mois de décembre 2007, l'emploi total dans le secteur financier a augmenté de 3644 unités pour s'établir à 44306 postes au 30 septembre 2012.

C'est dans ce contexte que j'aimerais poser les questions suivantes à Monsieur le Ministre du Travail et de l'Emploi :

1. Existe-t-il des chiffres fiables concernant les plans sociaux (nombre de plans sociaux, nombre de personnes concernées, ...) dans le secteur financier ? Ces mêmes chiffres sont-ils disponibles dans d'autres secteurs d'activité, tel le secteur de la construction, du commerce, de l'HORECA etc. ? Monsieur le Ministre, peut-il nous fournir ces chiffres ?
2. Combien de personnes licenciées dans le secteur financier à partir de l'année 2008 ont depuis lors retrouvé un emploi dans ce même secteur ?
3. Monsieur le Ministre a-t-il connaissance de licenciements individuels requalifiés par la suite en plan social ?

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma parfaite considération.

Marc Spautz
Député



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère du Travail et de l'Emploi

Le Ministre

CHAMBRE DES DÉPUTÉS
Entrée le:
03 AVR. 2013

Réf.: NS/JB/mt/vadem/2013/qp 2554- transmis SCL

La Ministre aux Relations avec le Parlement	
SERVICE CENTRAL DE LEGISLATION	
Reg.:	SCL
Entré le:	03 AVR. 2013
A traiter par:	

Madame Octavie MODERT
Ministre aux Relations avec le
Parlement
Service Central de Législation
L-2450 LUXEMBOURG

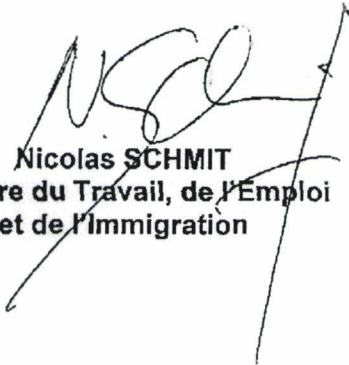
Luxembourg, le 29 mars 2013

Concerne : Question parlementaire n°2554 de l'honorable Député Monsieur
Marc Spautz.

Madame la Ministre,

J'ai l'honneur de vous faire parvenir en annexe la réponse de Monsieur le Ministre du Travail, de l'Emploi et de l'Immigration à la question parlementaire n° 2554 de Monsieur le Député Marc Spautz.

Veuillez agréer, Madame la Ministre, l'expression de mes sentiments distingués.


Nicolas SCHMIT
Ministre du Travail, de l'Emploi
et de l'Immigration



Réponse à la question parlementaire n°2554 de Monsieur le Député Marc Spautz

1. Selon les chiffres dont dispose l'ADEM, il y a eu en 2012 9 plans sociaux concernant le secteur financier avec 365 personnes concernées pour un total de 16 plans sociaux et 785 personnes concernées tous secteurs confondus.

Selon ces données, 42 plans sociaux ont été établis de 2008 à 2012 dans le secteur financier concernant 1931 salariés.

2. Il n'est pas possible de retracer combien de personnes licenciées dans le secteur financier à partir de 2008 ont depuis retrouvé un emploi dans ce même secteur. En revanche le programme Fit4 Financial Markets s'est également adressé aux personnes ayant perdu leur emploi à la suite d'un plan social. A ce stade, 205 salariés du secteur financier ont bénéficié de ce programme. Ce programme cofinancé par le Fonds social européen et organisé en étroite collaboration avec le secteur financier est actuellement dans son 6^{ème} cycle.
3. Le Ministère du Travail et de l'Emploi n'a pas connaissance de telles pratiques dans des cas concrets.